

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Information réglementée Bruxelles, le 5 octobre 2018 à 17h40

Clôture anticipée de l'offre publique de 100 millions EUR d'obligations « retail »

La première émission publique lancée par IMMOBEL pour les investisseurs particuliers remporte un grand succès et est sursouscrite plus de deux fois

Les obligations ont été placées avec succès principalement auprès d'investisseurs particuliers, au terme d'un processus de « book-building » pour lequel Belfius et ING ont agi en tant que « Joint Lead Managers ». Pour cette opération, IMMOBEL a été conseillée par Linklaters et les « Joint Lead Managers » par White & Case.

Le montant maximum d'un total de 100 millions EUR a été levé. Par conséquent, IMMOBEL a décidé de clôturer la période de souscription plus tôt que prévu, le 5 octobre 2018 à 17 h 30. 50 millions EUR ont été souscrits sur la tranche à 5 ans et 50 millions EUR sur la tranche à 7 ans.

Les obligations seront émises le 17 octobre 2018 et admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (code ISIN BE0002615939 (tranche à 5 ans) et code ISIN BE0002616945 (tranche à 7 ans)). Les coupons bruts annuels sont respectivement de 3 % (tranche à 5 ans) et 3,5 % (tranche à 7 ans). Les taux de rendement actuariel annuel brut s'élèvent respectivement à 2,595 % (tranche à 5 ans) et à 3,197 % (tranche à 7 ans) et les taux de rendement actuariel annuel net s'élèvent respectivement à 1,706 % (tranche à 5 ans) et à 2,159 % (tranche à 7 ans).

« Cette émission nous permettra de diversifier nos financements, ainsi que de prolonger et d'étaler leurs maturités. Le succès révèle la confiance que l'investisseur particulier a dans la stratégie et la solvabilité d'IMMOBEL », constate Karel Breda, Chief Financial Officer.



Le présent communiqué doit être lu avec le Prospectus du 2 octobre 2018, disponible sur le site Internet d'IMMOBEL (https://www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (https://www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (www.immobelgroup.com/nl/pages/42-untitled-static-page-category-42), de BELFIUS (www.immobelgroup.com/nl/pages/42), de BELFIUS (<a href="https://www.imm

Pour plus d'informations :

Alexander Hodac*, Chief Executive Officer of IMMOBEL Group +32 (0)2 422 53 11 alexander.hodac@immobel.be

A propos du Groupe IMMOBEL

IMMOBEL est le plus grand développeur immobilier belge coté en bourse. Depuis sa fondation en 1863, le Groupe développe et commercialise des projets urbains novateurs, à l'écoute des besoins des villes et de leurs habitants. Grâce à sa stratégie dynamique et ses quelque 100 talents, IMMOBEL a su diversifier son expertise dans les secteurs résidentiels, de bureaux, de commerces et du lotissement et su se déployer à l'international, atteignant une capitalisation boursière de plus de 500 millions EUR et lui permettant de s'imposer comme un des leaders sur le marché. Son portefeuille totalise aujourd'hui plus de 800.000 m² en développement en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, en Pologne, ainsi que depuis décembre 2017, 145.000 m² en France via l'acquisition progressive d'ici à 2020 du Groupe Nafilyan & Partners.

Pour plus d'information www.immobelgroup.com

^{*}représentant permanent de la société AHO Consulting sprl



AVIS IMPORTANT

CETTE COMMUNICATION NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉE, NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

Cette communication ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres ni une invitation à faire une offre d'achat ou de souscription de titres. Aucune vente ni souscription de titres ne sera exécutée dans une juridiction dans laquelle l'offre, l'invitation, la vente ou la souscription seraient illégales sans l'enregistrement ou la qualification préalables conformément à la législation financière de cette juridiction.

L'émission, la souscription ou l'achat de titres est soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. La Société décline toute responsabilité afférente à la violation de ces restrictions par un tiers.

Le placement des obligations est exclusivement effectué en vertu des exemptions applicables aux placements privés et, par conséquent, n'a pas été et ne sera pas notifié, et les documents d'offre relatifs aux obligations n'ont pas été et ne seront pas approuvés par l'Autorité belge des services et marchés financiers (FSMA).

Aucune offre publique de titres quelconques, telle que visée dans le présent document, n'est faite aux États-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document ne seront pas enregistrés conformément au US Securities Act de 1993 (le « Securities Act ») ni auprès d'un autre organe de surveillance des titres de tout État ou de toute autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être proposés, vendus, mis en gage, cédés ou livrés d'une quelconque autre manière, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à destination des États-Unis, sauf dans le cadre d'une transaction qui n'est pas soumise ou qui satisfait aux conditions d'une exception applicable aux exigences d'enregistrement visées dans le Securities Act. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document n'ont pas été approuvés ni rejetés par la SEC, par un autre organe de surveillance des titres de tout État ou une autre autorité de contrôle des États-Unis, et ces autorités ne se sont pas davantage prononcées sur le caractère adéquat de cette offre ni sur le caractère approprié ou exact de ce document. Toute affirmation du contraire constitue un délit pénal aux États-Unis.

Ce document n'est pas un document d'offre ni un prospectus relatif à l'offre de titres par la Société. Les investisseurs ne peuvent accepter une offre de titres telle que visée dans le présent document ni ne peuvent acquérir lesdits titres, sauf s'ils le font sur la base d'informations fournies dans le prospectus ou le document d'offre concerné qui sera publié ou diffusé par la Société.